




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-421**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc171628-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE PUBLICATION  
ARCHEOLOGIQUE**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc PERRIN

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE PUBLICATION  
ARCHEOLOGIQUE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction générale de l'innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place depuis 2013 un dispositif d'aide financière au bénéfice d'agents oeuvrant dans le domaine de l'archéologie préventive, en vue de leur permettre de mener à bien des travaux de publication.

Il s'agit d'une compensation financière forfaitaire correspondant au maximum d'un à deux mois de rémunération de l'agent. Outre la qualité du dossier de demande, l'une des conditions à remplir est de travailler dans l'Unité Mixte de Recherche qui a soutenu la candidature. L'année dernière, Madame Sandrine CLAUDE avait déjà bénéficié de ce dispositif en 2014 pour un mois et avait été accueillie par le Laboratoire d'Archéologie Méditerranéenne Médiévale et Moderne, basé à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence (LA3M-UMR).

Cette année, dans le cadre des projets de publication programmés par la Direction Archéologie, Monsieur Stéphane BONNET a présenté un dossier afin de publier les résultats des recherches qu'il conduit depuis plusieurs années sur la moyenne vallée de l'Arc. L'objectif est d'étudier l'évolution du cours du fleuve, question sur laquelle les récents diagnostics et fouilles ont livré maintes données.

La demande a porté sur un mois, temps jugé suffisant pour mener à bien ce travail.

Le dossier présenté par Monsieur Stéphane BONNET a été agréé par la commission chargée d'examiner les candidatures, ce qui va permettre à la Ville de percevoir une subvention de 5681,82 euros, correspondant au mois de travail nécessité par les recherches de cet agent. Stéphane BONNET sera temporairement accueilli dans les locaux de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE- UMR 7263) qui a soutenu sa demande, pour réaliser les analyses nécessaires à son projet.

Le soutien ainsi apporté par cette commission exigeante conforte la reconnaissance accordée aux compétences scientifiques de cet agent et contribue également au rayonnement de la Ville au sein de la communauté archéologique.

C'est pourquoi, il vous appartient, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'allocation, à la Ville, de la subvention proposée par le CNRS dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à formuler la demande et signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2015-421 - OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE PUBLICATION  
ARCHEOLOGIQUE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)